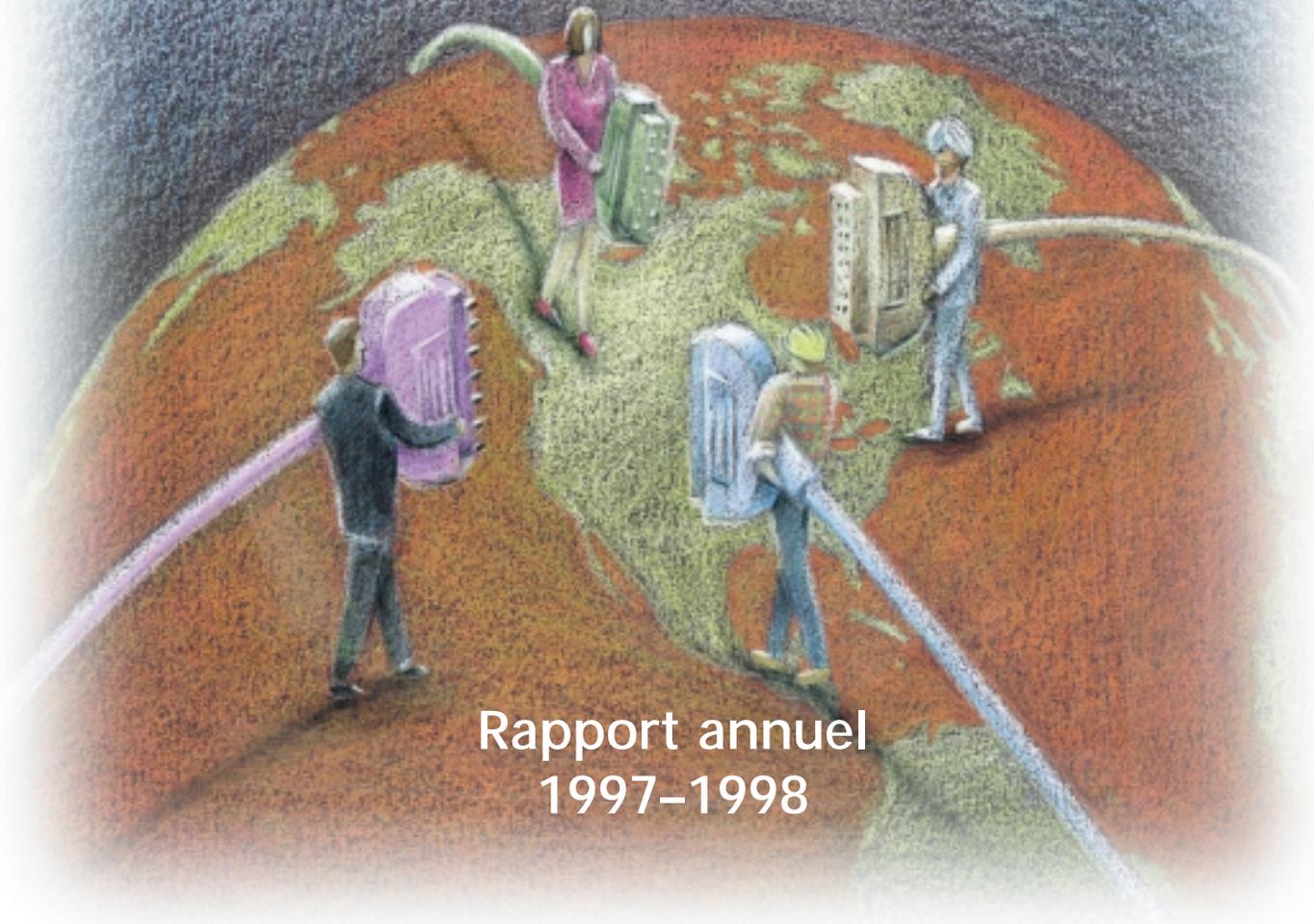




Conseil canadien des normes



Rapport annuel  
1997-1998

## Membres du Conseil canadien des normes pour 1997-1998

### Le président

Richard Lafontaine      Avocat

### La vice-présidente

Linda Lusby      Professeure agrégée et coordonnatrice, Sciences de l'environnement, Université Acadia

### Les membres

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>André Fleury</b>       | Vice-président, Fédération canadienne du travail, Québec  |
| <b>Philippe Fontaine</b>  | Directeur de la normalisation et de la certification, Bureau de normalisation du Québec   |
| <b>Gary Harkness</b>      | Sous-ministre adjoint, Sécurité et normes, ministère des Affaires municipales et du Logement, Colombie-Britannique (n'est plus membre depuis déc. 1997) |
| <b>Gregg Hook</b>         | Sous-ministre adjoint, Travaux publics Alberta, Service des approvisionnements (membre depuis janv. 1998)   |
| <b>John Kean</b>          | Président directeur général, Association canadienne de normalisation  |
| <b>Hans Konow</b>         | Président et chef de la direction, Association canadienne de l'électricité  |
| <b>Hugh Krentz</b>        | Président, Institut canadien de la construction en acier  |
| <b>Lise Lachapelle</b>    | Présidente et chef de la direction, Association canadienne des pâtes et papiers   |
| <b>Phil Saunders</b>      | Vice-président des relations commerciales, Northern Telecom Limitée   |
| <b>Marcia Schaefer</b>    | Présidente, CIG Computer Imaging Group Inc.   |
| <b>Irene Seiferling</b>   | Présidente, Conseil d'administration de l'Association des consommateurs du Canada   |
| <b>Heather Shannon</b>    | Phillips, Hager & North Investment Management Ltd.  |
| <b>Andrei Sulzenko</b>    | Sous-ministre adjoint, Politique industrielle et scientifique, Industrie Canada   |
| <b>Stephen Van Houten</b> | Président, Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada  |

### La secrétaire générale

Sandra Watson

### Le personnel de direction

|                          |  |
|--------------------------|--|
| <b>Michael McSweeney</b> | Directeur général                          |
| <b>Larry Moore</b>       | Directeur des relations extérieures        |
| <b>Rick Parsons</b>      | Trésorier et directeur de l'administration |
| <b>Jack Perrow</b>       | Directeur de la normalisation              |

## Notre mission

En vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation, le Conseil a pour mission d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative et, notamment :

- d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;
- de coordonner les efforts des personnes et organismes s'occupant du Système national de normes, et de voir à la bonne marche de leurs activités;
- d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens;
- d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation.

Extrait de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (1996, ch. 24)

Ottawa, juin 1998



Canada



---

OFFICE OF THE CHAIR  
BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Le 21 mai 1998

L'honorable John Manley, c.p., député  
Ministre de l'Industrie  
Ottawa, Canada

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Conseil canadien des normes (CCN) pour l'année financière 1997-1998. Le volume des activités entreprises durant cette période et leur impact sur tant de domaines déterminants, du commerce à la protection des renseignements personnels, témoigne de l'influence croissante des normes dans cette nouvelle économie du savoir.

Au cours de cette période, le CCN a mis en place un certain nombre d'initiatives aidant le Canada à bien tenir compte de cette nouvelle réalité. Un nouveau service logé dans Internet permet, par exemple, aux Canadiens de prendre part à la normalisation de chez eux comme de leur bureau. Une stratégie canadienne de normalisation a été prévue pour servir de plan directeur au pays. De nouveaux programmes d'accréditation contribueront à insuffler un vent de confiance à des domaines de l'importance de l'analyse minérale, de l'analyse judiciaire et de l'enregistrement des systèmes de management environnemental.

Sur la scène internationale, le CCN a travaillé en collaboration avec des organismes correspondants du monde entier pour rendre les marchés mondiaux plus accessibles aux Canadiens, produire des outils de normalisation capables de favoriser le développement durable et s'occuper des préoccupations des consommateurs à l'égard du marché mondial et de la protection de la vie privée dans notre monde de communications.

C'est aux sacrifices et au dévouement considérables des bénévoles, du personnel et des organismes partenaires du CCN que nous devons, entre bien d'autres, les réalisations contenues dans le présent rapport. Qu'ils en soient tous remerciés! Je félicite tout particulièrement, le président sortant, Richard Lafontaine, du loyal dévouement dont il a fait preuve pour doter le Canada de l'un des systèmes de normalisation les plus « efficaces et efficaces » du monde. Je compte bien poursuivre son œuvre en tablant sur ses réussites.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

La présidente du Conseil canadien des normes,

Linda Lusby

# *Un intérêt croissant pour la normalisation*

*cette année, nouvelle priorité: stratégie, collaboration, technologie*

## **Avec le Plan stratégique, le CCN fait son entrée dans le troisième millénaire**

Au cours de l'année écoulée, le Conseil canadien des normes a élaboré un plan stratégique triennal axé sur l'excellence et l'amélioration de la compétitivité et du mieux-être social du Canada. Ce plan lui permettra d'assurer le leadership de la normalisation grâce au maintien de relations efficaces, à une action stratégique et à la qualité du service.

Le plan prévoit 22 initiatives majeures, dont la Stratégie canadienne de normalisation; un programme de recrutement, de formation, de soutien et de reconnaissance des bénévoles; la priorité accordée à la satisfaction de la clientèle, des bénévoles et des employés; enfin, la reconnaissance et l'enregistrement selon ISO 9001 et ISO 14001.

Le nouveau Plan stratégique entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1998.



En 1997, la société Sun Microsystems a demandé à deux des principales organisations de normalisation du monde l'autorisation de soumettre ses spécifications de programmation Java en vue de leur acceptation comme normes internationales.

Cette stratégie semblait contraire à toute sagesse. Imaginez, par exemple, un chef cuisinier prêt à dévoiler ses recettes secrètes... Lorsqu'une spécification devient norme internationale, son évolution est régie par des procédures consensuelles rigoureuses. Si l'on se met d'accord pour « doubler la dose d'origan », il y a de fortes chances qu'on la double même si c'est pour aller à l'encontre des préférences culinaires du chef.

Si la démarche de Sun n'a pas paru très orthodoxe, il n'en est pas de même de la stratégie préconisant le recours à la normalisation dans un but concurrentiel. Sun s'était simplement jointe au nombre croissant d'entreprises qui, dans le monde, avaient fini par reconnaître l'influence des normes sur les technologies et sur les marchés. En s'alignant sur les normes internationales, ces entreprises acquièrent d'importants avantages tels que l'acceptation de la marque et la préférence qui lui est accordée.

### Une voie nouvelle

Au cours de l'année financière 1997-1998, l'intérêt croissant du public pour la normalisation s'est soldé, pour le Conseil canadien des normes (CCN), par un regain de possibilités et de défis. Si, d'un côté, pour le CCN, c'est là l'occasion de jouer un plus grand rôle dans la vie socio-économique du pays, cela représente aussi un accroissement de la demande de ressources, de nouvelles pressions concurrentielles et des attentes grandissantes de la part de la clientèle.

Le CCN a fait le point sur cette nouvelle réalité et décidé d'élaborer un nouveau plan stratégique triennal, qui porte essentiellement sur l'action stratégique, les relations efficaces et la qualité du service pour accroître la satisfaction de la clientèle et placer l'organisme en position de chef de file mondial de la normalisation (pour en savoir plus, voir encadré p. 2 «Avec le Plan stratégique, le CCN fait son entrée dans le troisième millénaire»).

### Une stratégie canadienne de normalisation

Le Plan stratégique du CCN prévoit l'élaboration d'une stratégie canadienne de normalisation tirant le meilleur parti de l'infrastructure de normalisation pour favoriser l'essor économique et le mieux-être social.

La Stratégie canadienne de normalisation dressera le plan directeur du pays dans l'optique des activités de normalisation et définira le rôle des différents intervenants, notamment le gouvernement, l'industrie, les consommateurs et les organismes de normalisation. Un tel effort de concertation est rare de nos jours et sera synonyme d'avantages concurrentiels pour l'économie canadienne. La Stratégie canadienne de normalisation sera, en principe, achevée en 1999.

### Étayer l'infrastructure

La Stratégie canadienne de normalisation promet de stimuler chez les intervenants l'esprit de collaboration qui accompagne les activités de normalisation du Canada. Au cours de l'année 1997-1998, le CCN a, par exemple, continué à travailler de concert avec divers organismes gouvernementaux dans le cadre du Programme des initiatives en matière de normes (PIN), programme représentant huit millions de dollars, échelonné sur quatre ans et mis sur pied par John Manley, ministre de l'Industrie, et dont l'objectif est de renforcer l'infrastructure de normalisation du pays.

Le CCN.CA, ressource Web en matière de normalisation lancée en octobre 1997, a sans doute été le projet le plus important du PIN. Les usagers peuvent consulter des centaines de milliers de pages d'information liée aux normes et contribuer ainsi à l'élaboration de normes internationales (pour en savoir plus, voir encadré ci-contre).

### Le CCN.CA place les entreprises canadiennes au sommet de la vague

En octobre 1997, le CCN a lancé un nouveau service basé sur Internet procurant aux entreprises canadiennes un important avantage sur le marché mondial.

Le CCN.CA ([www.ccn.ca](http://www.ccn.ca)) est un peu comme un centre de référence sur les normes, accessible à partir de tout ordinateur relié au Web, qui permet aux usagers d'obtenir plus rapidement et plus efficacement que jamais des renseignements sur le marché ayant trait aux normes.

Le CCN.CA est constitué de bases de données destinées à la recherche et contenant de l'information sur les normes internationales, les normes nationales du Canada, de France, de Grande-Bretagne, d'Allemagne et d'Australie, les règlements fédéraux faisant référence à des normes, les avis de l'OMC et de l'ALENA et le nom des organismes accrédités par le CCN.

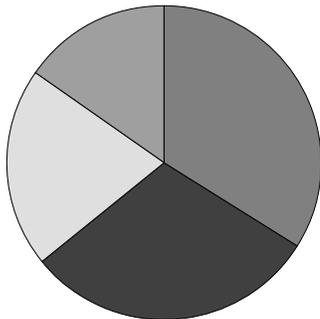
Les Canadiens utilisent également le CCN.CA comme outil stratégique de collaboration dans l'élaboration de normes internationales, permettant ainsi aux bénévoles un gain de temps et leur évitant d'avoir à se déplacer. Dès la fin de l'année financière, une soixantaine de comités, représentant environ 650 bénévoles, utilisaient le CCN.CA, se traduisant pour le site Web par plus de cent mille visites par mois.

Le site, qui doit son existence aux deniers d'Industrie Canada, est géré par le CCN.



Le Conseil canadien des normes est le représentant attitré du Canada auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et parraine le Comité national du Canada à la Commission électrotechnique internationale (CEI).

### Influence des normes internationales



Canada

ISO

CEI

ISO/CEI JTC 1

Le Canada s'appuie de plus en plus sur les normes internationales. Quarante-six pour cent des 118 Normes nationales du Canada approuvées en 1997-1998 par le Conseil canadien des normes, sont des adoptions ou des adaptations de normes étrangères ou internationales.

## Normes internationales véhicule d'accès du marché mondial

Les normes internationales ont commencé à jouer un rôle prépondérant dans les questions liées au commerce et à la technologie. Elles contribuent à rapprocher les marchés, appuient les gouvernements dans leurs efforts de rationalisation des régimes de réglementation et incitent les consommateurs à la confiance dans leurs achats à l'échelle mondiale.

Au cours de l'année 1997-1998, le Conseil canadien des normes a coordonné la participation de quelque 3 000 bénévoles canadiens aux travaux des deux grandes organisations mondiales chargées de l'élaboration des normes volontaires, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI).

À elles deux, ces organisations ont publié 1 374 ouvrages, nouveaux et révisés, qui couvrent tout, de la technologie de l'hydrogène aux opérations bancaires. Ce volume de travail témoigne de la forte demande de normes volontaires, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il faille se contenter de cela. Pour répondre aux besoins d'un marché à évolution rapide, l'ISO et la CEI ont reconnu le besoin d'innover constamment.

En fait, les spécifications publiques élaborées par l'industrie se faisant de plus en plus nombreuses, l'ISO et la CEI se sont vues obligées de reconsidérer à la fois la rapidité, l'efficacité et l'orientation de leurs activités en fonction du marché.

Au cours de l'année, l'ISO et la CEI ont entrepris de satisfaire aux besoins des industries à évolution rapide en mettant en place des spécifications minimales élaborées plus rapidement que les normes. À la fin de l'année, les deux organisations se consultaient pour s'entendre sur la démarche à adopter à ce sujet.

L'ISO et la CEI ont également continué à encourager les consortiums industriels à leur présenter leurs spécifications publiques pour les faire adopter rapidement comme normes internationales et ont étendu le recours à des plans de travail de façon à assurer une orientation du marché dans le domaine de l'élaboration des normes.

Ces mesures et d'autres encore devraient aider l'ISO et la CEI à répondre aux besoins d'une économie concurrentielle à évolution rapide. Les deux organisations internationales reconnaissent cependant que leurs organismes membres, en grande partie responsables de l'administration des comités et de l'application des procédures d'élaboration de normes, doivent les accompagner dans leurs efforts pour faire bonne figure sur le marché.

Au cours de l'année, l'ISO a formé un groupe de travail chargé de recommander des techniques d'évaluation du rendement des secrétariats des comités techniques et des organismes membres en fonction de leur responsabilité stratégique à l'égard de l'ISO. Le directeur général du Conseil canadien des normes, Michael McSweeney, s'est vu confier la présidence de ce groupe, censé présenter en juin 1998 un rapport au Conseil de l'ISO.

### Que le Canada s'impose!

L'évolution de la normalisation internationale a des conséquences importantes pour le Canada. Au cours de l'année 1997-1998, 78 pour cent des normes approuvées par le CCN comme Normes nationales du Canada avaient été adoptées, intégralement ou après révision, à partir de normes ISO et CEI.

Passer des normes canadiennes à l'adoption de normes internationales est certes intéressant. Cela entraîne cependant certaines complications. Il faut pour cela passer du processus d'élaboration réalisé entre Canadiens à une démarche à laquelle le Canada n'est qu'un participant parmi tant d'autres. Sa participation à l'ISO et à la CEI doit alors être plus efficace que jamais. Le CCN, à titre de porte-parole du Canada au sein de ces organisations, a bien l'intention d'assurer cette représentation.

On retrouve des dirigeants du CCN et des bénévoles du Canada, déjà en poste ou élus à cette fin au cours de l'année, au sein de presque tous les groupes importants de l'ISO et de la CEI chargés de politiques, à savoir le Conseil de l'ISO et le Bureau de gestion technique de l'ISO, de même que le Conseil de direction de la CEI, sans oublier le Comité d'action et le Bureau d'évaluation de la conformité de la CEI. Cette représentation permet au Canada d'avoir son mot à dire dans le choix de l'orientation de ces organisations.

D'un point de vue pratique, le nouveau Plan stratégique du CCN prévoit un programme de recrutement, de formation, de soutien et de reconnaissance des bénévoles pour venir grossir l'équipe canadienne de bénévoles de la normalisation en mettant à leur disposition le savoir nécessaire pour participer plus efficacement aux activités de l'ISO et de la CEI. Pour commencer, le CCN a réalisé un sondage visant à connaître les besoins de formation des bénévoles. Les résultats obtenus seront analysés au début de l'exercice financier 1998-1999.

Le CCN a, en outre, continué à collaborer, avec les organismes d'élaboration de normes accrédités, à une meilleure coordination stratégique des activités d'élaboration de normes nationales et internationales du Canada. Un grand nombre de comités œuvrent déjà en ce sens, dans ce domaine et à cette échelle. En 1997, le CCN et l'Association canadienne de normalisation ont opté pour la poursuite des travaux de coordination nationale et internationale des activités du domaine clé des normes de sécurité-électricité.

Pour le CCN, le plus pressé est de peser les ressources en fonction des possibilités qui se présentent de participer aux activités de l'ISO et de la CEI, ce qui nécessite d'évaluer constamment tous les comités et tous les programmes, nouveaux et existants, pour faire ressortir les plus intéressants pour le Canada. Au cours de l'année, le Canada a participé aux travaux de plus de 550 comités de l'ISO et de la CEI. Il suffit d'examiner les résultats pour se rendre compte de l'importance de cette présence.

## Protection de la vie privée

La vice-présidente du Conseil canadien des normes, Linda Lusby, qui est aussi coordonnatrice et professeure agrégée des sciences de l'environnement à l'Université Acadia, a dirigé un groupe consultatif chargé d'évaluer le bien-fondé de l'élaboration d'une norme ISO sur la protection de la vie privée et des renseignements personnels. Avec la multiplication des liens entre les ordinateurs, la protection de la vie privée est devenue, d'un point de vue éthique et commercial, sujet majeur de préoccupation.

Le groupe consultatif responsable de ce projet s'est heurté à des difficultés et à des controverses. Ce genre de norme pourrait contribuer à éliminer les obstacles au commerce amenés par l'élaboration de règles incompatibles en matière de protection de la vie privée provenant de différents territoires. Ce document pourrait avoir une importance primordiale pour le secteur de la sécurité de la technologie de l'information, qui est en pleine expansion. On craint cependant que cette norme ne représente un lourd fardeau pour l'économie mondiale, en particulier si elle donne lieu à un programme d'audits par tiers.

## Sur la scène internationale

Le Canada siège en qualité de participant et d'observateur à plus de 650 comités et sous-comités techniques qui élaborent des normes internationales au nom de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), de la Commission électrotechnique internationale (CEI) et de leur Comité technique mixte sur les technologies de l'information (ISO/CEI JTC 1).

|                           | ISO | CEI | ISO/CEI JTC 1 | Total |
|---------------------------|-----|-----|---------------|-------|
| <b>Membre participant</b> |     |     |               |       |
| Comités techniques        | 90  | 59  | 1             | 150   |
| Sous-comités              | 203 | 49  | 14            | 266   |
| <b>Membre observateur</b> |     |     |               |       |
| Comités techniques        | 35  | 31  | 1             | 67    |
| Sous-comités              | 50  | 15  | 7             | 72    |
|                           |     |     |               | 555   |

## Leader mondial

Le Canada a une certaine influence dans le domaine de la normalisation internationale. En plus d'occuper les sièges de président et de secrétaire des comités techniques énumérés ci-dessous, il est à la tête de plus de 100 sous-comités et groupes de travail de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), de la Commission électrotechnique internationale (CEI) et du Comité technique mixte sur les technologies de l'information (ISO/CEI JTC 1).

### ISO

Papiers, cartons et pâtes (TC 6) ✓†  
 Nickel et alliages de nickel (TC 155) ✓†  
 Corrosion des métaux et alliages (TC 156) ✓  
 Structures en bois (TC 165) ✓†  
 Management et assurance de la qualité (TC 176) ✓†  
 Pièges pour animaux (mammifères) (TC 191) ✓†  
 Technologies de l'hydrogène (TC 197) ✓†  
 Management environnemental (TC 207) ✓†

### CEI

Turbines hydrauliques (CE 4) ✓†  
 Conducteurs pour lignes électriques aériennes (CE 7) ✓  
 Matériel électrique pour atmosphères explosives (CE 31) ✓  
 Techniques des essais à haute tension (CE 42) †  
 Travaux sous tension (CE 78) †  
 Essais relatifs aux risques du feu (CE 89) †  
 Systèmes d'isolation électrique (CE 98) ✓

(✓) = siège de président

(†) = siège de secrétaire

## Se débarrasser du virus de l'an 2000

Au cours de l'année financière 1997-1998, le Conseil canadien des normes a réalisé une évaluation initiale des systèmes de traitement de l'information et des systèmes intégrés pour connaître les risques de la présence du virus de l'an 2000 et les défis qu'il constitue. À la fin de l'année, le CCN avait dressé un plan d'action et en analysait les coûts, dressait un calendrier et examinait les implications juridiques possibles.

Le CCN a tout fait pour assurer au Canada un rôle prépondérant dans les délibérations du groupe consultatif et donner l'occasion de s'exprimer aux groupes d'intervenants canadiens. Les spécialistes du domaine de la protection de la vie privée d'Industrie Canada et de Stentor Telecom ont siégé à ce groupe consultatif, appuyés par un Groupe d'étude canadien, de 43 membres, sur la protection de la vie privée et des renseignements personnels. Le groupe consultatif de l'ISO doit d'ici à juin 1998 présenter une recommandation au Bureau de gestion technique de l'ISO.

## Uniformiser le management environnemental et le management de la qualité

Au cours de l'année à l'étude, le CCN est demeuré responsable du secrétariat international du Comité technique 176 de l'ISO (TC 176), chargé de coordonner l'élaboration de l'importante série de normes de management de la qualité ISO 9000, ainsi que du Comité technique 207 de l'ISO (TC 207), chargé quant à lui de coordonner l'élaboration de la série de normes de management environnemental ISO 14000. Ces secrétariats sont tous deux gérés par l'Association canadienne de normalisation au nom du CCN.

Ce sont également des Canadiens qui ont assumé la présidence de ces deux comités. Au cours de l'année, Pierre Caillibot, conseiller en systèmes qualité au bureau du directeur principal des approvisionnements et des services d'Hydro-Québec, est devenu président du TC 176, succédant à Reginald Shaughnessy, autre éminent expert canadien en matière de qualité. Margaret Kerr, vice-présidente, Ressources humaines et environnement à Nortel, a assumé les responsabilités de la première année de son mandat en qualité de présidente du TC 207.

Le TC 176, qui s'apprête à entreprendre la révision de la série ISO 9000, est en train de traiter de diverses questions relatives au marché, par exemple celle de la facilité d'application des normes et les demandes pressantes d'élaboration de documents plus directement liés à des industries et des secteurs particuliers, comme celui de l'automobile. Au cours de l'année, le TC 207 a fait avancer, et terminé, les travaux relatifs aux principaux documents de la série ISO 14000 sur l'étiquetage environnemental, l'analyse du cycle de vie, le vocabulaire, etc.

Le coût de mise en œuvre des systèmes de management ISO 14000 et ISO 9000, préoccupation du marché, revêt une importance particulière pour les comités. Pour en venir à bout, le Bureau de gestion technique de l'ISO a formé un groupe consultatif technique (TAG 12) chargé de formuler des recommandations en faveur d'un meilleur alignement des séries ISO 9000 et ISO 14000. Le CCN a permis au Canada de participer à ce processus par l'intermédiaire d'un comité consultatif canadien, qui s'est réuni deux fois durant l'année, puis a présenté au TAG 12 la position du pays à cet égard. L'ISO a dirigé les travaux de ces deux comités techniques visant une plus grande compatibilité des deux séries de normes d'ici à 2001.

## Les technologies de l'information

C'est aux activités du Comité technique mixte ISO/CEI sur les technologies de l'information (JTC 1) que participent en plus grand nombre les Canadiens. Près de 400 d'entre eux unissent leurs efforts dans cette entreprise, qui rassemble 27 pays et 17 sous-comités œuvrant dans des domaines tels que l'interopérabilité, la sécurité et la qualité des logiciels.

Au cours de l'année 1997-1998, le CCN s'est fait l'hôte de la réunion organisée à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire du JTC 1 et a animé un atelier international sur l'adaptabilité culturelle des ordinateurs. Le Canada a assumé la présidence du sous-comité du JTC 1 sur l'ingénierie du logiciel et animé des groupes de travail sur les cartes d'identification et les documents de voyage lisibles par machine, sur les bases de données, sur les langages de programmation et sur le vocabulaire. Certains défis, des plus importants, du domaine de la normalisation prennent leur source dans ce champ d'activité, qui se caractérise par la complexité de la technologie, la férocité de la concurrence et la brièveté du cycle de vie des produits.

## Tenir compte des préoccupations des consommateurs

Au Canada, des représentants des consommateurs prennent activement part aux activités du Comité ISO pour la politique en matière de consommation (COPOLCO), et ont eu une influence considérable sur l'orientation du comité. Au cours de l'année, ces représentants ont pu intervenir pour régler des problèmes de l'importance de l'efficacité énergétique et de la protection de la vie privée. Ils ont également participé à un certain nombre de projets de l'ISO et du COPOLCO dont la mise sur pied d'un guide de symboles graphiques à insérer dans les normes intéressant les consommateurs et d'un projet sur les besoins de la société en fonction du vieillissement de la population.

Parmi ces projets, ressort l'étude d'un groupe de travail du COPOLCO au sujet de l'influence de la mondialisation des marchés sur les consommateurs. C'est au Canada que ce groupe de travail a tenu sa première réunion. D'autre part, le Comité consultatif canadien du CCN sur le COPOLCO a coordonné la participation canadienne dans les délibérations. Le groupe de travail doit présenter son rapport au COPOLCO en mai 1998.

## Soutenir la politique commerciale du Canada

Au cours de l'année écoulée, le CCN a aidé de nombreuses façons le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) dans ses efforts pour renforcer les relations commerciales du Canada avec les grands marchés du monde.

Cette aide s'est surtout concentrée sur les relations avec les pays côtiers du Pacifique. Richard Lafontaine, président du Conseil canadien des normes, a présidé le Sous-comité sur les normes et la conformité de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

Ce sous-comité s'est attelé aux travaux d'alignement des normes nationales et internationales dans des domaines tels que les appareils électriques, les produits du caoutchouc et le bâtiment. Il a fait avancer les travaux de reconnaissance mutuelle de l'évaluation de la conformité concernant l'équipement électrique, la sécurité des jouets et les aliments. Dans le cadre d'un certain nombre de projets, on a fait valoir le besoin d'une transparence plus grande et apporté une aide technique aux pays en développement de cette région. Le sous-comité a, en outre, engagé à cette fin une discussion avec l'Union européenne. Il a d'autre part resserré les liens avec le secteur privé.

Le CCN a également joué un rôle dans l'application de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Le Canada a présidé la Coopération d'étalonnage nord-américaine (CENA), groupe chargé d'inciter les trois partenaires de l'ALENA à une confiance mutuelle pour ce qui est de leurs compétences de mesurage. Le CCN a fourni une aide technique au MAECI dans le cadre du Comité des mesures normatives de l'ALENA et du Groupe de travail sur les normes et les barrières techniques au commerce de la Zone de libre-échange des Amériques.

Sur la scène européenne, le CCN a collaboré avec le MAECI dans la négociation d'un accord facilitant le commerce de divers produits (pour en savoir plus, voir p. 9 «Pour un commerce avec l'Europe»). Le CCN a lui-même conclu un certain nombre d'ententes visant à soutenir les exportateurs canadiens en favorisant l'acceptation dans le monde des rapports d'essai, des certifications et des enregistrements canadiens. La section suivante traite de ces efforts.

## Le partenariat : accès rapide aux normes

Pour soutenir la concurrence sur le marché mondial, il faut aux entreprises canadiennes un accès facile aux normes étrangères et internationales. Au cours de l'année financière 1997-1998, le CCN a entrepris d'améliorer le service à la clientèle en signant un accord de partenariat faisant du Centre canadien d'information globale de Micromedia Limited/IHS Canada, le distributeur canadien officiel des normes ISO et CEI. Ce centre constituera pour la clientèle le point de vente des normes et autres produits d'information sur le monde des affaires et offrira un service d'impression sur demande à la fois rapide et efficace. Cet accord entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1998.

Le personnel des ventes du CCN emménagera au Centre canadien d'information globale. Sa connaissance du milieu de la normalisation et des besoins de la clientèle ne manquera pas de contribuer au succès de ce partenariat.

## Accréditation

### *entourer de confiance les produits et les services du Canada*

Les normes internationales sont indispensables si l'on veut s'assurer la confiance du marché et la compatibilité nécessaires à la libéralisation du commerce. Cependant, les normes ne règlent le problème qu'en partie. D'importance égale sont les méthodes utilisées pour prouver la conformité aux exigences des normes, domaine appelé évaluation de la conformité. Sur le marché mondial actuel, les exportateurs comme les consommateurs fondent leur quiétude sur les services d'évaluation qui leur garantissent la conformité.

Le CCN contribue à cette quiétude en offrant des programmes nationaux d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité, c'est-à-dire des organismes d'essais, d'étalonnage, de certification, d'enregistrement des systèmes de management environnemental et de management de la qualité, ainsi que des organismes de certification et de formation des auditeurs. À la fin de l'année financière à l'étude, le CCN avait accrédité près de 237 organismes (pour en savoir plus, voir p. 13 «Le Système national de normes»).

Pour acquérir, partout dans le monde, la plus grande crédibilité possible de ces programmes, le CCN agit en respectant les lignes directrices et les critères internationaux.

Le CCN a, au cours de l'année, insisté à la fois sur l'édification d'une infrastructure canadienne d'évaluation de la conformité et sur les relations réciproques à l'étranger avec les infrastructures équivalentes. Les sections suivantes décrivent les progrès réalisés dans certains domaines d'importance.

#### Faire accepter les enregistrements ISO 9000 et ISO 14000 du Canada

L'enregistrement selon un modèle de système de management de la qualité ISO 9000 est devenu important pour faire des affaires dans le marché mondial. La série de normes de management environnemental ISO 14000 commence aussi à avoir une incidence sur la compétitivité.

Au cours de l'année, le CCN a tout fait pour assurer aux entreprises canadiennes l'accès aux services accrédités d'enregistrement des systèmes de management. Pour y parvenir, il a accrédité son premier registraire de la série ISO 14000, le Quality Management Institute (QMI), et permis le maintien de l'accréditation de 14 registraires ISO 9000. Les critères utilisés pour accréditer les registraires ISO 14000 ont été affichés dans le site Web du CCN, permettant un meilleur accès aux candidats et aux autres parties intéressées. Les documents contenant les critères applicables aux autres programmes d'accréditation du CCN seront affichés dans le Web au cours de l'année financière 1998-1999.

Pour répondre à la demande du marché, le CCN a fixé son attention sur les titres de compétence des auditeurs dont le rôle est prépondérant dans le processus d'enregistrement. Pour inciter à une plus grande confiance à l'égard de ces professionnels, le CCN a lancé de nouveaux programmes d'accréditation à l'intention des organismes de certification des auditeurs et des prestataires de cours de formation destinés à ces auditeurs. À la fin de 1997, il a commencé à recevoir des demandes dans le cadre de ces deux programmes. Il s'est également assuré l'aide du Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie de l'environnement (CCHREI) dans l'évaluation des organismes de certification des auditeurs et des prestataires de cours de formation à leur intention.

#### Le symbole petit «c», un plus pour les organismes de réglementation et les consommateurs

La variété ajoute, dit-on, du piquant à la vie. Mais le nombre grandissant de produits certifiés selon les exigences de marchés multiples représente un véritable défi pour les organismes de réglementation soucieux de la santé et de la sécurité des consommateurs. Il est devenu de plus en plus difficile d'expliquer la signification d'une marque de certification.

Beaucoup d'organismes de réglementation provinciaux canadiens exigent que les produits soient certifiés selon les exigences du Canada par des organismes de certification accrédités par le CCN. Ce dernier en a accrédité 14, dont 6 aux États-Unis.

Au cours de l'année, le CCN a imposé l'utilisation d'un symbole indiquant la conformité aux exigences du Canada, en fonction de celles de l'organisme de réglementation pertinent.

Un petit «c» placé à 8 h près de la marque de commerce des organismes de certification accrédités par le CCN montre qu'on a respecté les exigences du Canada. Voilà une marque qui pourrait être imposée par les organismes de réglementation pour une question de santé et de sécurité.

## Se faire accepter à l'étranger

Pour le CCN, l'année financière 1997-1998 s'est distinguée par les efforts déployés dans le sens de la reconnaissance officielle de son programme d'accréditation ISO 9000 sur les marchés étrangers. C'est en grande partie à l'élaboration de son nouveau système de management de la qualité qu'il doit le succès de cette entreprise.

Au cours de l'année, ce système a été évalué à la fois par l'International Accreditation Forum (IAF) et la Pacific Accreditation Cooperation (PAC), deux groupes d'importance majeure œuvrant pour l'acceptation dans le monde des certificats d'enregistrement.

Après avoir été évalué favorablement, le CCN a été invité à signer les accords de reconnaissance multilatérale de la PAC et de l'IAF. Quinze autres organismes d'accréditation ont signé l'accord de l'IAF, dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, l'Europe, les États-Unis, le Japon et la Chine. Trois de ces pays ont également signé le document de la PAC. Ces organismes reconnaissent maintenant l'équivalence de leurs programmes d'accréditation respectifs, ce qui confère une crédibilité nouvelle à l'enregistrement des sociétés canadiennes s'aventurant sur les marchés étrangers.

À la suite d'une autre évaluation le CCN a conclu un accord de reconnaissance mutuelle (ARM) avec l'American National Standards Institute/Registrar Accreditation Board (ANSI/RAB). Cet accord vient resserrer les liens entre le Canada et son principal partenaire commercial, les États-Unis.

## Des fixations consolidant des exportations d'un milliard de dollars

Le système de management de la qualité du CCN n'y est pas non plus pour rien dans son acceptation par des organismes de réglementation des fixations des États-Unis, une acceptation qui a contribué à assurer au Canada un commerce d'exportations d'une valeur d'un milliard de dollars.

Au cours de l'année, le CCN s'est joint à l'industrie des fixations pour mettre au point un programme d'accréditation des laboratoires axé sur le respect des exigences d'essai imposées en vertu de la nouvelle *Fastener Quality Act* des États-Unis. Les organismes de réglementation américains ont approuvé ce programme à la suite de l'évaluation favorable qu'en a faite le National Institute of Standards and Technology (NIST).

On pourrait devoir procéder à une nouvelle évaluation en raison des nouveaux critères de mise en œuvre annoncés par le NIST vers la fin de l'année. Ces critères exigeront des fabricants de fixations qu'ils disposent d'un système qualité enregistré par un organisme accrédité par un organisme d'accréditation reconnu. Le CCN envisage la possibilité de faire une demande pour obtenir ce nouveau niveau de reconnaissance.

## Pour un commerce avec l'Europe

Le CCN a apporté conseils et aide technique au MAECI au cours des négociations en vue d'un ARM avec l'Union européenne. Cet accord facilite le commerce transatlantique d'une valeur de plus de 12 milliards de dollars de biens, dont les appareils médicaux, les produits pharmaceutiques, les bateaux de plaisance, les produits électriques et les produits se rapportant aux télécommunications.

Au cours des négociations entourant cet accord, le CCN a fait profiter le MAECI de ses compétences techniques dans le domaine de l'évaluation de la conformité et dirigé les consultations nationales sur l'annexe relative à la sécurité électrique. Une fois cet accord ratifié, le CCN participera à l'étape de 18 mois de l'édification de la confiance, jouant le rôle d'animateur du comité canadien sur la mise en œuvre de l'annexe sur la sécurité électrique.

## Nouveaux accords ISO 9000

Le Conseil canadien des normes a signé deux accords de reconnaissance multilatérale qui confèrent à l'échelle internationale une plus grande crédibilité aux certificats d'enregistrement ISO 9000 délivrés au Canada. La liste ci-dessous comprend les signataires de l'accord de l'International Accreditation Forum (IAF) et de celui de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC). Ces organismes se sont entendus pour reconnaître l'équivalence de leurs programmes respectifs pour ce qui est de l'accréditation des organismes d'enregistrement ISO 9000.

| Pays                          | IAF | PAC |
|-------------------------------|-----|-----|
| Allemagne                     | ✓   |     |
| Australie et Nouvelle-Zélande | ✓   | ✓   |
| Canada                        | ✓   | ✓   |
| Chine                         | ✓   | ✓   |
| Danemark                      | ✓   |     |
| Espagne                       | ✓   |     |
| États-Unis                    | ✓   |     |
| Finlande                      | ✓   |     |
| France                        | ✓   |     |
| Italie                        | ✓   |     |
| Japon                         | ✓   | ✓   |
| Norvège                       | ✓   |     |
| Pays-Bas                      | ✓   |     |
| Royaume-Uni                   | ✓   |     |
| Suède                         | ✓   |     |
| Suisse                        | ✓   |     |

## L'accréditation des laboratoires développe la confiance

Le Conseil canadien des normes aide les partenaires du gouvernement et du secteur privé à mettre sur pied des programmes d'accréditation des laboratoires à domaine de spécialité visant à développer la confiance dans leurs industries et leurs secteurs d'activité. Au cours de l'année 1997-1998, ils ont lancé plusieurs programmes à domaine de spécialité et entrepris l'élaboration de certains autres.

| Programme                       | État |
|---------------------------------|------|
| Essai des fixations             | (L)  |
| Essais judiciaires              | (EP) |
| Essai des aliments              | (L)  |
| Analyses minérales              | (L)  |
| Recherche et développement      | (EP) |
| Bonnes pratiques de laboratoire | (EP) |
| Essais d'aptitude               | (EP) |

(L) = lancé

(EP) = en cours de préparation

## Les laboratoires accrédités testent tout, de la poussière d'or à l'ADN

Le CCN a pu aider un certain nombre de partenaires des secteurs public et privé à établir des programmes d'accréditation de laboratoires à domaine de spécialité, visant à développer la confiance dans leurs industries et leurs secteurs. Ces programmes tirent parti de l'efficacité qu'implique le recours à une infrastructure d'accréditation établie, ainsi que de la crédibilité du Programme d'accréditation des laboratoires - Canada (PALCAN) du CCN, qui est reconnu partout dans le monde.

L'un d'eux a été mis sur pied en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour accréditer les laboratoires d'essais des aliments destinés au marché intérieur et à l'exportation. Le CCN est responsable de l'accréditation des laboratoires d'essais, tandis que l'ACIA demeure, quant à elle, l'autorité technique en la matière et représente l'élément technique de l'équipe d'évaluation. Cette façon de procéder constitue un modèle d'efficacité et d'efficacités pour les autres ministères et organismes gouvernementaux.

Parmi les nouveautés de l'année figure un programme à domaine de spécialité à l'intention des laboratoires d'analyses minérales. On note, en cours d'élaboration durant l'année financière, certains programmes axés sur les bonnes pratiques de laboratoire, les laboratoires d'essais judiciaires, de recherche et de développement.

## *Nouvelle éthique en matière de service au premier plan les consommateurs, centre de nos préoccupations*

La satisfaction des consommateurs ne cesse d'être une priorité pour le CCN que l'on retrouve dans son nouveau Plan stratégique triennal. Ce dernier insiste grandement sur la qualité de son service et sur sa vocation d'excellence. Le processus d'élaboration du plan a nécessité un sondage sur la satisfaction de la clientèle, conçu pour révéler les réussites du CCN et les changements à apporter. Le plan exige l'établissement d'objectifs annuels visant à accroître la satisfaction de la clientèle et à recourir aux sondages pour être à même d'évaluer les progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs.

Le recours de la clientèle aux programmes et aux services du CCN témoigne du succès de sa politique de satisfaction de la clientèle. Il y a dix ans, c'est le gouvernement fédéral qui fournissait directement au CCN, sous forme de crédit parlementaire, 80 pour cent du budget de ses dépenses. Dès le début de l'année à l'étude, le crédit parlementaire représentait une somme légèrement inférieure à la moitié des dépenses du CCN. Alors que se sont ajoutés à ce crédit parlementaire les fonds provenant des contrats conclus avec Industrie Canada dans le cadre du Programme des initiatives en matière de normes (PIN), les recettes générées par la clientèle couvraient quant à elles 42 pour cent des dépenses du CCN, somme non négligeable.

Ces chiffres reflètent plus qu'une réduction de la dépendance financière de notre organisme vis-à-vis du gouvernement. Ils montrent que le CCN établit avec la clientèle des rapports nouveaux donnant une nouvelle forme à sa culture et à ses priorités, et l'incitant à renouveler le service à la clientèle dans le cadre de ses programmes.

## La normalisation d'un point de vue de marketing

Le CCN a continué à élaborer son programme de marketing afin de l'utiliser pour connaître les besoins des Canadiens en normes et améliorer ses produits et ses services pour pouvoir mieux répondre à ces besoins. Un comité chargé du marketing, revitalisé, a procédé à l'examen des activités des divisions de l'entreprise après avoir acquis une formation sur les principes de base en stratégie de commercialisation, car il faut disposer d'une matière de recherche et d'analyse si l'on veut prendre les bonnes décisions de marketing.

La tendance du CCN à accroître l'aspect marketing se révèle clairement à travers certains projets, dont ceux de la recherche sur le besoin des Canadiens d'être informés sur les normes, de la mise sur pied du CCN.CA et de son lancement (qui ont suscité l'attention des médias à l'échelle du pays), des communications ciblées sur de moyennes entreprises prêtes à l'exportation et d'une stratégie conceptrice d'une image de marque élaborée en fonction des besoins du marché et des objectifs du nouveau plan stratégique.

## L'information dans une économie fondée sur le savoir

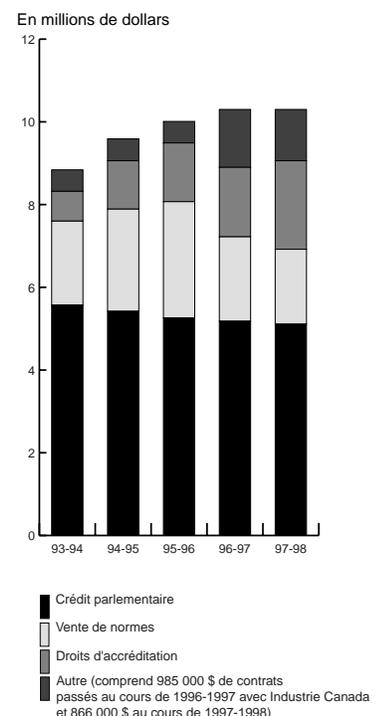
Comme les normes sont des produits à forte concentration de savoir, les clients ont tendance à venir au CCN se procurer de l'information plutôt qu'un produit ou un service. Un grand nombre d'entre eux sont de petites et moyennes entreprises désireuses de satisfaire autant les organismes de réglementation que la clientèle.

Au cours de l'année, quelque 9 000 particuliers sont entrés en contact avec le CCN pour se renseigner sur les normes et les règlements, et 5 500 d'entre eux ont reçu *CONSENSUS*, revue canadienne bimestrielle d'actualités de normalisation. Le site Web de l'organisme a enregistré plus de 1,78 million de visites. Près de 3 500 particuliers se sont également procuré des normes au CCN. Le nouvel accord de partenariat modifiera considérablement les ventes grâce à la rapidité de son service dans les années à venir (pour en savoir plus, voir p. 7 «Le partenariat : accès rapide aux normes»).

Le CCN est le Point d'information canadien officiel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'ALENA, fonction qu'il assume dans le cadre d'un contrat avec le MAECI. Ce Point d'information permet au gouvernement fédéral de remplir ses obligations de partage de l'information faisant partie des ententes commerciales, et au Canada de connaître les changements qui seront apportés aux règlements techniques d'autres marchés.

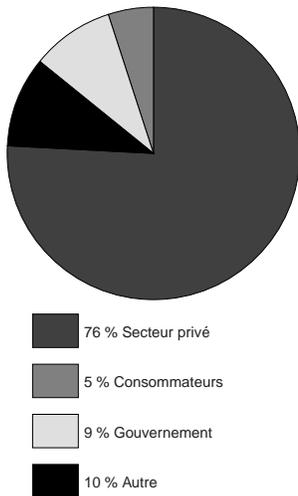
Le lancement du CCN.CA est à l'origine de diverses améliorations dans la propagation au Canada de l'information sur les normes. Tout en constituant un puissant canal de diffusion de l'information, le CCN.CA promet d'automatiser et de rationaliser un grand nombre d'activités liées à la communication de l'information, ce qui aura pour résultat de réduire le temps de traitement de l'information pour accorder plus de temps à l'amélioration du service (pour en savoir plus, voir p. 3 «Le CCN.CA place les entreprises canadiennes au sommet de la vague»).

## Produits et crédit parlementaire du Conseil canadien des normes

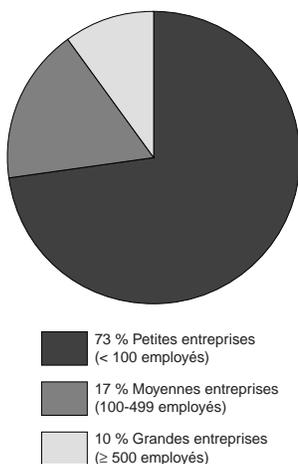


## Service de recherche et d'information

**Demandes de renseignements globales (9 186)**



**du secteur privé (entreprises dont on connaît la taille)**



Au cours de l'AF 1997-1998, le Service de recherche et d'information a traité plus de 9 000 demandes au sujet des normes, des règlements techniques et des systèmes d'évaluation de la conformité. Les demandes sont réparties ci-dessus par catégorie de client.

## Vent novateur au chapitre de l'élaboration des normes et de l'accréditation

Le CCN.CA est également en train de révolutionner au pays les méthodes d'élaboration des normes en réduisant la nécessité d'échanger des documents papier et de tenir des réunions en personne. Par le biais du CCN.CA, il est question de mettre à la disposition des organismes désireux de se faire accréditer par le CCN, les documents traitant des exigences et de la préparation d'une demande d'accréditation. D'autre part, le CCN travaille en collaboration avec des organismes d'accréditation étrangers, menant des évaluations conjointes et échangeant avec ces derniers de l'information et des rapports d'évaluation, autant de mesures signifiant pour la clientèle économie et gain de temps.

## Développer la ressource la plus précieuse

Au moment d'élaborer son nouveau Plan stratégique, le CCN a reconnu que les gens constituaient la ressource la plus précieuse. Il a invité les employés à participer à un sondage évaluant leur niveau de satisfaction, et ce, en leur posant des questions sur leur milieu de travail et sur son mode de fonctionnement.

Un groupe de travail des employés a examiné les résultats de ce sondage et émis diverses recommandations suggérant changements et améliorations. Dès la fin de l'année financière, on en était déjà à la mise en œuvre de ces recommandations, dont un bon nombre sont déjà devenues réalité.

Un comité de surveillance constitué d'employés a été chargé de veiller à la bonne exécution des travaux recommandés, après quoi le CCN procéderait à un nouveau sondage sur la satisfaction des employés.

# Le Système national de normes

## Une année de réalisations

Le Conseil canadien des normes veille au bon fonctionnement du Système national de normes qui compte près de 15 000 bénévoles contribuant aux activités de normalisation volontaire nationale et internationale, et divers organismes s'occupant de l'élaboration, de la promotion et de la mise en œuvre des normes.

Quatre organismes canadiens ont été accrédités par le CCN pour élaborer des normes volontaires. Les responsabilités relatives à l'élaboration des normes d'un cinquième organisme, l'Association canadienne du gaz, ont été, durant l'année à l'étude, assumées par l'Association canadienne de normalisation.

Voici un bref aperçu de certaines réalisations des organismes d'élaboration de normes accrédités au cours de l'année financière 1997-1998.

- **L'Association canadienne de normalisation (CSA)** a publié *Gestion du risque : Lignes directrices à l'intention des décideurs* (CAN/CSA Q850-97). Cette Norme nationale du Canada propose une marche à suivre détaillée conçue pour faciliter la prise des décisions en déterminant, en analysant, en évaluant et en contrôlant tous les types de risques, dont ceux qui touchent la santé et la sécurité, la propriété et l'environnement. Un élément important de ces lignes directrices est la participation des intéressés, dont le rôle consiste à fournir des renseignements indispensables et à veiller à ce que les décisions prises correspondent bel et bien aux besoins, aux questions et aux préoccupations les entourant.
- **L'Office des normes générales du Canada (ONGC)** a mis au point deux Normes nationales du Canada sur les vêtements de protection contre la chaleur et les flammes destinés aux sapeurs-pompiers luttant contre les feux de forêt. Ces normes traitent de la fabrication, de la performance, des essais, du choix et de l'entretien des vêtements protecteurs des sapeurs-pompiers. À l'heure actuelle, L'ONGC met sur pied un programme de certification prévu pour aider l'industrie à développer la confiance des acheteurs.
- **Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ)** a poursuivi ses recherches sur l'usage productif des produits industriels dérivés, et ce, en publiant la norme NQ 0419-090, *Amendements calciques ou magnésiens provenant de procédés industriels*. Ce document s'applique aux résidus des fours à chaux, des usines de pâtes et papiers, des fours à ciment et d'autres sources industrielles servant à augmenter le pH des sols. Le BNQ prévoit de faire approuver par le CCN ce document comme Norme nationale du Canada et d'établir un programme de certification.
- **Les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)** ont été choisis pour tenir et mettre à jour toutes les normes canadiennes relatives à l'isolation thermique. Ils ont publié leurs quatre premières Normes nationales du Canada dans ce domaine. Ils comptent veiller à maintenir une certaine uniformité de forme, de procédures d'essais et de terminologie entre les normes relatives à l'isolation thermique afin de rendre celles-ci plus faciles à manipuler, plus crédibles et plus utilisées.

Le CCN accrédite aussi les organismes qui vérifient si produits, services et systèmes sont conformes aux exigences des normes. Ce sont des laboratoires, des organismes de certification, des organismes registraires de systèmes de management de la qualité et de management environnemental, des organismes de certification des auditeurs et des prestataires de cours de formation des auditeurs. Pour connaître la liste des organismes accrédités au cours de l'année écoulée, voir encadré ci-contre.

## Les organismes suivants ont été accrédités au cours de l'année pour la première fois :

### Laboratoires

Agence canadienne d'inspection des aliments, Centre d'analyse des drogues à usage vétérinaire, Saskatoon, Sask.; Agri-Lab, Granby, Qc; Municipalité régionale de Hamilton-Wentworth, Laboratoire régional de l'environnement, Hamilton, Ont.; A&L Canada Laboratories East, Inc., London, Ont.; AG Spec Analytical Services Limited, Enviro-Test Laboratories Saskatoon, Sask.; Environnement Canada, Laboratoire de la qualité de l'eau, Saskatoon, Sask.; Areco Canada Inc., Nepean, Ont.; InNOVacorp (Nova Scotia Innovation Corporation), Analytical and Environmental Chemistry Laboratory, Dartmouth, N.-É.; Agence canadienne d'inspection des aliments, Laboratoire alimentaire, Calgary, Alb.; Stelco Inc., Hilton Works, Metallurgical and Chemical Laboratories, Hamilton, Ont.; Agence canadienne d'inspection des aliments, Division des services de laboratoire, Ottawa, Ont.; Paprican (Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers), Section des essais physiques et Groupe d'étalonnage, Pointe Claire, Qc; Agence canadienne d'inspection des aliments, Centre de parasitologie animale, Saskatoon, Sask.; Southwest Research Institute, Department of Fire Technology, San Antonio, Texas; Santé Canada, DGPS Laboratoire de Guelph, Guelph, Ont.; Activation Laboratories Ltd., Ancaster, Ont.

### Organismes de certification

Quality Auditing Institute, Port Coquitlam, C.-B.; Air-Conditioning & Refrigeration Institute, Arlington, Virginie

# PROMESSES ET RÉALISATIONS

DE L'ANNÉE FINANCIÈRE  
1997-1998

*Pour le Conseil canadien des normes, l'année financière 1997-1998 a été une année de transition. Dernière année du plan stratégique quinquennal, elle a connu l'élaboration d'un nouveau plan triennal (pour en savoir plus, voir p. 2 «Avec le Plan stratégique, le CCN fait son entrée dans le troisième millénaire»). La section suivante présente un bref rapport sur l'état d'avancement des réalisations orientées vers les buts précisés dans l'ancien plan, ainsi que les étapes du nouveau plan franchies au cours de l'année.*

## Activités internationales

**Grande orientation stratégique :** *Leadership en matière d'élaboration de normes*

**Résultat :** *Le CCN sera nettement perçu comme chef de file jouant un rôle efficace sur la scène internationale.*

- Des Canadiens ont été élus à des postes clés de gestion de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI), y compris du Conseil de l'ISO ainsi que du Conseil de direction et du Comité d'action de la CEI.
- Des Canadiens ont continué à jouer le même rôle de chefs de file, auquel se sont ajoutées de nouvelles responsabilités au sein de groupes importants de l'ISO et de la CEI, à savoir des comités techniques (TC), des comités d'études (CE), des sous-comités et des groupes de travail, et ce, en occupant 27 sièges de président, 32 de secrétaire, et d'animateur de 102 groupes de travail.
- Richard Lafontaine, président du CCN, a assumé la présidence du Sous-comité sur les normes et la conformité de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique.
- C'est au Canada que s'est déroulée la réunion plénière du 10<sup>e</sup> anniversaire du Comité technique mixte ISO/CEI sur les technologies de l'information (JTC 1), comité chef de file mondial en matière d'élaboration des normes relatives aux technologies de l'information.
- Le Canada a été choisi pour présider un groupe consultatif spécial de l'ISO chargé de décider du bien-fondé de l'élaboration d'une norme internationale sur la protection des renseignements personnels.
- Le Canada compte parmi les figures de proue de l'ISO et de la CEI en matière d'application des technologies de l'information. Le nouveau service d'information Internet du CCN, le CCN.CA, dont le lancement officiel a eu lieu en octobre 1997, accueille les sites Web de plusieurs secrétariats de l'ISO, dont le TC 176 et le TC 207. Ce service permet de plus aux comités internationaux et canadiens de participer aux travaux d'élaboration des normes sur Internet, au moyen d'un simple fureteur Web.
- Le personnel du Conseil a entrepris la mise sur pied d'un programme de recrutement, de formation, de soutien et de reconnaissance des bénévoles canadiens qui prennent part à l'œuvre de normalisation internationale. Ce programme sera lancé au cours de l'année financière 1998-1999.

**Grande orientation stratégique :** *Négociation d'accords de reconnaissance mutuelle (ARM)*

**Résultat :** *Avoir en place des ARM avec des organismes étrangers et internationaux de normalisation, qui auront une incidence appréciable sur le Canada et sur son industrie.*

Les ARM et les accords multilatéraux (AML) élargissent la participation du Canada au commerce international en prévoyant la reconnaissance mutuelle de systèmes d'accréditation, d'essais et de certification. N'ayant pas à faire tester ni certifier leurs produits et leurs systèmes de gestion chaque fois qu'ils pénètrent un nouveau marché, les exportateurs canadiens gagnent du temps et épargnent de l'argent.

### ISO 9000 :

- Au côté de 15 autres organismes d'accréditation, le CCN a signé des AML avec l'International Accreditation Forum (IAF) et la Pacific Accreditation Cooperation (PAC).
- Le CCN a également signé un ARM avec l'American National Standards Institute (ANSI) et le Registrar Accreditation Board (RAB) des États-Unis sur l'accréditation des organismes registraires de systèmes de management de la qualité.

### Certification, étalonnage et essai des produits :

- L'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) des États-Unis et le CCN se sont officiellement entendus pour collaborer dans le domaine de l'accréditation des organismes qui certifient les produits utilisés en milieu de travail, et ce, en échangeant de l'information, en participant à leurs évaluations et à leurs audits réciproques et en harmonisant politiques et procédures.
- Le National Institute of Standards and Technology (NIST) des États-Unis a accepté le CCN comme organisme d'accréditation reconnu en vertu de la *Fastener Quality Act* de son pays.
- En janvier 1998, le CCN a entamé un mandat de deux ans à la présidence de la Coopération d'étalonnage nord-américaine (CENA), qui préconise la collaboration entre le Canada, les États-Unis et le Mexique dans le domaine de l'accréditation des laboratoires d'étalonnage.
- Le CCN a fait profiter le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international de son savoir-faire technique en matière de normalisation, dans le cadre d'un certain nombre d'accords internationaux, à savoir l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et l'annexe sur la sécurité électrique d'un ARM prévu avec l'Union européenne (UE).

## Activités nationales

**Grande orientation stratégique :** *Amélioration de l'efficacité et de l'efficacé*

**Résultat :** *Augmentation des recettes, réduction des coûts, accélération des processus et augmentation de la satisfaction de la clientèle.*

- Le Conseil canadien des normes a conclu avec IHS Canada / Micromedia Limited un accord de partenariat qui permettra d'offrir un service à la fois meilleur et plus rapide aux acheteurs canadiens de normes étrangères et internationales. En avril 1998, IHS sera responsable du service des ventes du CCN.
- Le CCN a terminé la préparation des documents de son système de management de la qualité, ce qui lui a permis de rationaliser les processus devant améliorer la satisfaction de la clientèle. Ce système a subi ses premiers tests importants lors d'évaluations réalisées par l'IAF, la PAC, l'ANSI-RAB et le NIST, qui l'ont déclaré conforme à toutes les exigences. Le premier cycle complet d'audits internes du système se déroulera au cours de l'exercice financier 1998-1999.
- Grâce au CCN.CA, les usagers peuvent interroger les bases de données des normes canadiennes, étrangères et internationales, des règlements fédéraux et provinciaux faisant référence à ces normes et des organismes accrédités par le CCN, tout cela à partir d'un ordinateur, chez soi comme au bureau. Ce système étant censé répondre d'une manière satisfaisante à la plupart des demandes habituelles, le personnel des Services d'information pourra ainsi consacrer plus de temps à la recherche approfondie et offrir ainsi un meilleur service à la clientèle.
- On a continué à intégrer au Programme d'accréditation des laboratoires — Canada (PALCAN) les programmes d'accréditation de laboratoires gérés par d'autres organismes. Le CCN a signé un accord avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments dans le cadre d'un programme d'accréditation des laboratoires d'essais alimentaires. Il a également signé avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire un accord semblable sur les bonnes pratiques de laboratoire, fondé sur les lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). De plus, il a lancé un programme d'accréditation des laboratoires d'analyse minérale et avait, dès la fin de l'année financière, terminé sa première visite d'accréditation.

**PROMESSES  
ET  
RÉALISATIONS**  
DE L'ANNÉE FINANCIÈRE  
1997-1998

**«Le CCN a fait profiter le MAECI de son savoir-faire technique en matière de normalisation, dans le cadre d'un certain nombre d'accords internationaux... »**

**PROMESSES  
ET  
RÉALISATIONS**  
DE L'ANNÉE FINANCIÈRE  
1997-1998

**«Le Conseil canadien des normes a accredité son premier organisme dans le cadre de son programme d'accréditation des organismes registraires de systèmes de management de l'environnement.»**

- Le CCN a, dans le cadre de ses programmes d'accréditation des laboratoires et des organismes de certification, adopté un nouveau barème des droits plus équitable. Selon ce nouveau système, les droits versés pour obtenir et conserver l'accréditation seront fonction de la taille de l'organisme. Il y aura d'autres changements au cours de l'année 1998-1999.
- Pour répondre à la demande du marché, le CCN a lancé des programmes d'accréditation à l'intention des organismes qui certifient les auditeurs de systèmes qualité et environnementaux et des prestataires de cours de formation des auditeurs.
- En réalisant, le cas échéant, des audits en collaboration avec ses partenaires des ARM, le CCN a pu rationaliser ses procédures d'accréditation et réduire, en faveur de sa clientèle, coûts et contretemps.

**Grande orientation stratégique : Leadership au Canada**

**Résultat:** Le CCN sera nettement perçu comme un chef de file au Canada.

- Le Conseil canadien des normes a accredité son premier organisme dans le cadre de son programme d'accréditation des organismes registraires de systèmes de management de l'environnement. À la fin de l'année écoulée, plusieurs accréditations étaient en cours.
- Le CCN a été le premier organisme canadien à placer dans le Web des bases de données d'information sur les normes entièrement utilisables pour la recherche. Il a également été le premier à produire des outils d'élaboration de normes logés dans le Web, que se partagent d'autres organismes canadiens tels que l'Association canadienne de normalisation (CSA) et le Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications (TSACC).
- Le personnel du CCN a assisté à un certain nombre de conférences des milieux d'affaires et de salons professionnels, dont une série de foires nationales d'information d'Industrie Canada insistant sur l'importance des normes et de la normalisation.
- Le Comité national du Canada à la CEI (CNC/CEI) a, au cours de l'année, sondé les participants canadiens de la CEI pour trouver un moyen d'améliorer la satisfaction et l'efficacité de ces derniers. Suite à ce sondage, le CNC/CEI tiendra en avril 1998 le premier d'une série d'ateliers bisannuels à l'intention des bénévoles.
- Le CCN a approuvé un projet de fusion des comités canadiens chargés de l'élaboration des normes sur la sécurité des produits électriques aux échelles nationale (CSA) et internationale (CEI).
- Une étude réalisée par l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale (ACLAE) a révélé que les laboratoires accrédités dans le cadre du programme d'accréditation géré par le CCN et l'ACLAE offraient régulièrement de meilleurs résultats que ceux qui ne le sont pas.
- Au cours de l'année écoulée, le Canada a été invité à exprimer son opinion sur un certain nombre de projets de normalisation prévus à l'échelle internationale. Parmi eux, notons un ARM avec l'Union européenne (voir ci-dessus), le projet ISO sur la protection des renseignements personnels (voir ci-dessus) et les travaux de réalignement des séries ISO 9000 et ISO 14000. Le CCN a, dans chaque situation, réuni les intervenants canadiens, coordonné la formulation d'une opinion canadienne et présenté cette dernière devant le forum concerné.
- Le CCN a entamé la mise sur pied d'une stratégie canadienne de normalisation qui, une fois terminée, servira de guide dans les activités de normalisation du Canada.

## Rôle et responsabilités du personnel

**Grande orientation stratégique :** *Motivation et formation du personnel*

**Résultat :** *Les directeurs, les cadres et le personnel seront mieux motivés et formés, ce qui mènera à l'amélioration du service à la clientèle.*

- Le CCN a réalisé un sondage axé sur la satisfaction de ses employés et mis sur pied un groupe de travail des employés chargé d'apporter des solutions aux questions soulevées dans le sondage.
- Pour appuyer le programme de marketing, le CCN a accordé la priorité à la formation dans ce domaine d'activité.

**Grande orientation stratégique :** *Définir clairement les rôles et les responsabilités.*

**Résultat :** *Les rôles et les responsabilités du Conseil, de la direction et du personnel seront plus clairs, ce qui se traduira par une plus grande efficacité.*

- Le nouveau système qualité mis au point au cours de l'année décrit clairement et en détail ce rôle et ces responsabilités.
- Le CCN, en procédant à des examens réguliers de ses activités de marketing, a réussi à concentrer ses efforts sur les aspects les plus importants de son fonctionnement quotidien en les mettant en évidence.
- Le CCN a entrepris d'examiner et de réorganiser la structure de ses comités consultatifs.

## Présence du CCN

**Grande orientation stratégique :** *Présence plus soutenue du CCN*

**Résultat :** *En étant davantage présent, le CCN deviendra plus efficace à la fois au pays et dans le monde, ce qui lui donnera l'occasion de faire davantage connaître les normes et la normalisation existant au Canada. Il en résultera une meilleure participation des cadres supérieurs du gouvernement et des représentants de l'industrie.*

- Le CCN a profité du lancement du CCN.CA, le 14 octobre 1997, Journée mondiale de la normalisation, pour insister sur l'importance des normes et de la normalisation. Les publications les plus vendues, spécialisées et d'intérêt général, telles que le *Financial Post*, le *Globe and Mail* et le *Ottawa Sun*, ont couvert l'événement.
- Le CCN.CA a fait connaître le CCN aux internautes. Le site Web a reçu 1,78 million de visites au cours de l'année. Selon les indications d'un moteur de recherche Internet, plus de 350 sites Web sont reliés dans le monde au CCN.CA.
- Le CCN a participé à un certain nombre de salons professionnels d'envergure, à savoir Globe 98, salon professionnel et conférence sur les affaires et l'environnement.
- Le CCN a publié dans *CONSENSUS*, revue d'actualités, des nouvelles et des reportages sur les normes sous une forme intéressante autant les experts techniques que le grand public. Parmi les principaux sujets traités, on retrouve des articles vedettes et des numéros spéciaux sur ISO 14000, le pont de la Confédération, les technologies de l'information, les normes et le commerce et la tempête de pluie verglaçante de janvier 1998. La fréquence de parution de cette revue est passée de huit à six numéros par année, où l'on insiste sur les articles fouillés. On envisage de publier un bulletin électronique d'actualités.
- En intégrant au PALCAN des programmes d'accréditation externes (voir ci-dessus), le CCN peut ainsi mieux se faire connaître des organismes gouvernementaux et de leur clientèle.
- Placer le CCN en position de chef de file de la normalisation au Canada est l'un des objectifs principaux du nouveau Plan stratégique.

PROMESSES  
ET  
RÉALISATIONS

DE L'ANNÉE FINANCIÈRE  
1997-1998

«Le site Web  
a reçu  
1,78 million de  
visites au cours  
de l'année.»

## Rapport sur la responsabilité

L'honorable John Manley, c.p., député  
Ministre de l'Industrie

Monsieur le Ministre,

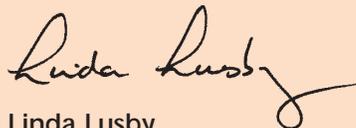
Les états financiers en annexe et tous les renseignements que contient le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du Conseil et de ses cadres. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus qui conviennent aux activités du Conseil. Les renseignements non financiers figurant dans le Rapport annuel ont été choisis en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs du Conseil.

Le Conseil a un système de méthodes et procédés de contrôle financier et de gestion permettant de donner l'assurance raisonnable que les opérations du Conseil sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les registres financiers sont tenus de façon appropriée dans le but de produire des états financiers fiables. Ces méthodes et procédés de contrôle permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du Conseil et dans les limites de son mandat tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le vérificateur général effectue une fois l'an un examen objectif et autonome des registres financiers afin d'établir que les états financiers font rapport fidèlement des résultats de l'exploitation et de la situation financière du Conseil conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Le Conseil, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé d'examiner les méthodes utilisées par la direction à l'égard des finances et des rapports afin de s'assurer que la direction s'acquitte de façon appropriée de ses responsabilités. Le Comité de vérification, composé uniquement de membres du Conseil, rencontre la direction et le vérificateur général pour examiner les états financiers annuels et fait rapport au Conseil.

La présidente du Conseil canadien des normes,



Linda Lusby  
le 15 mai 1998

## Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Industrie

J'ai vérifié le bilan du Conseil canadien des normes au 31 mars 1998 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements administratifs du Conseil.

Pour le vérificateur général du Canada



Richard Flageole, FCA  
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada  
le 15 mai 1998

## Bilan

### au 31 mars

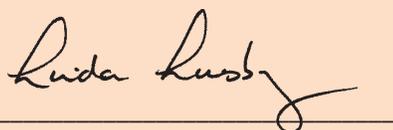
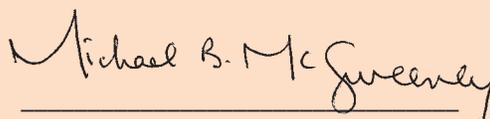
|   | 1998                | 1997                |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>ACTIF</b>  |                     |                     |
| <b>À court terme</b>                                |                     |                     |
| Encaisse  | 759 653 \$          | 748 718 \$          |
| Débiteurs :   |                     |                     |
| Ministères et organismes du gouvernement fédéral    | 597 514             | 894 056             |
| Autres  | 1 308 359           | 998 455             |
| Crédit parlementaire à recevoir                     | 156 000             | 322 000             |
| Stock de normes internationales                     | 54 500              | 161 313             |
| Frais payés d'avance                                | 273 388             | 347 345             |
|   | <u>3 149 414</u>    | <u>3 471 887</u>    |
| <b>Immobilisations (note 3)</b>                     | <u>952 384</u>      | <u>767 049</u>      |
|   | <u>4 101 798 \$</u> | <u>4 238 936 \$</u> |
| <b>PASSIF</b>                                       |                     |                     |
| <b>À court terme</b>                                |                     |                     |
| Créditeurs et charges à payer                       | 1 027 746 \$        | 1 221 639 \$        |
| Contributions                                       | 63 006              | 144 946             |
| Produits reportés                                   | -                   | 28 132              |
| Produits reportés liés aux immobilisations (note 4) | 549 420             | 357 660             |
|   | <u>1 640 172</u>    | <u>1 752 377</u>    |
| <b>À long terme</b>                                 |                     |                     |
| Indemnités de départ courues                        | <u>75 335</u>       | <u>110 467</u>      |
|   | 1 715 507           | 1 862 844           |
| <b>AVOIR DU CANADA</b>                              |                     |                     |
| Avoir du Canada                                     | <u>2 386 291</u>    | <u>2 376 092</u>    |
|   | <u>4 101 798 \$</u> | <u>4 238 936 \$</u> |

Les notes qui accompagnent ces états financiers en constituent une partie intégrante

Approuvé par le Conseil :

La présidente,

Le directeur général,

## État des résultats et de l'avoir du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars

|  | 1998                | 1997                |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Produits</b>  |                     |                     |
| Ventes de normes   | 1 808 928 \$        | 2 041 068 \$        |
| Cotisations d'accréditation                                      | 2 135 937           | 1 682 728           |
| Financement du Programme des initiatives en<br>matière de normes | 866 391             | 984 805             |
| Point d'information de l'OMC/ALÉNA                               | 274 692             | 261 163             |
| Autres   | 102 401             | 151 648             |
|  | <u>5 188 349</u>    | <u>5 121 412</u>    |
| <b>Charges</b>   |                     |                     |
| Traitements et indemnités  | 3 825 546           | 3 694 307           |
| Services professionnels et spéciaux                              | 1 216 919           | 1 067 349           |
| Déplacements   | 1 172 502           | 1 071 447           |
| Cotisations à titre de membre à des<br>organismes internationaux | 1 039 118           | 1 209 778           |
| Coût direct des normes vendues                                   | 863 448             | 926 507             |
| Locaux   | 753 323             | 754 586             |
| Publications et impression                                       | 408 392             | 432 623             |
| Télécommunications et affranchissement                           | 274 054             | 291 431             |
| Amortissement des immobilisations                                | 266 629             | 179 796             |
| Fournitures de bureau  | 109 773             | 130 809             |
| Relations publiques  | 80 199              | 89 593              |
| Réunions   | 68 777              | 38 233              |
| Location de matériel de bureau                                   | 62 088              | 69 421              |
| Autres   | 148 382             | 153 037             |
|  | <u>10 289 150</u>   | <u>10 108 917</u>   |
| Résultats d'exploitation nets avant<br>financement public        | 5 100 801           | 4 987 505           |
| Crédit parlementaire   | 5 111 000           | 5 184 000           |
| <b>Bénéfice net</b>  | 10 199              | 196 495             |
| Avoir du Canada au début de l'exercice                           | 2 376 092           | 2 179 597           |
| <b>Avoir du Canada à la fin de l'exercice</b>                    | <u>2 386 291 \$</u> | <u>2 376 092 \$</u> |

Les notes qui accompagnent ces états financiers en constituent une partie intégrante

## État de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 mars

|   | 1998               | 1997               |
|---|--------------------|--------------------|
| <b>Activités d'exploitation</b>   |                    |                    |
| Bénéfice net  | 10 199 \$          | 196 495 \$         |
| Élément ne comportant aucune sortie de fonds<br>Amortissement des immobilisations | <u>266 629</u>     | <u>179 796</u>     |
|   | 276 828            | 376 291            |
| Versement d'indemnités de départ courues  | ( 35 132 )         | ( 38 638 )         |
| Variation du passif et de l'actif<br>à court terme autre que l'encaisse           | <u>221 203</u>     | <u>288 103</u>     |
| Encaisse utilisée dans les activités d'exploitation                               | 462 899            | 625 756            |
| <b>Activités d'investissement</b>   |                    |                    |
| Achat d'immobilisations   | <u>( 451 964 )</u> | <u>( 557 405 )</u> |
| Augmentation de l'encaisse<br>au cours de l'exercice                              | 10 935             | 68 351             |
| Encaisse au début de l'exercice   | <u>748 718</u>     | <u>680 367</u>     |
| Encaisse à la fin de l'exercice   | <u>759 653 \$</u>  | <u>748 718 \$</u>  |

*Les notes qui accompagnent ces états financiers en constituent une partie intégrante*

## Notes aux états financiers du 31 mars 1998

### 1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET PROGRAMMES

Le Conseil canadien des normes a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 1996); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire au Canada. Le Conseil est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Conseil a pour mission d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de sa mission, le Conseil :

- accrédite les organismes s'occupant de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité;
- représente les intérêts régionaux et internationaux du Canada en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (CEI), au Congrès de normalisation des pays du Pacifique, à la Commission panaméricaine des normes techniques, à la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais, à la Pacific Accreditation Cooperation, à l'Inter-American Accreditation Cooperation et à l'International Accreditation Forum;
- voit au bon déroulement de la participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et coordonne cette participation;
- entérine les Normes nationales du Canada;
- conseille et aide le gouvernement du Canada en matière de normalisation dans le cadre de la négociation à l'échelle internationale d'accords sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travaille en collaboration avec les organismes de normalisation internationaux et étrangers à la mise sur pied d'ententes de normalisation destinées à faciliter le commerce;
- favorise et encourage la compréhension des avantages et de l'application des normes et de l'évaluation de la conformité;
- recueille et distribue des renseignements sur les activités normatives;
- gère, au nom du gouvernement fédéral, les Points d'information canadiens de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Organisation mondiale du commerce.

### 2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

#### a) Stock

Le stock de normes internationales est évalué au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette.

#### b) Frais payés d'avance

Les cotisations annuelles versées à l'ISO et à la CEI pour des périodes s'étendant au-delà de l'exercice sont enregistrées en tant que frais payés d'avance.

#### c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé d'après la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens comme suit :

|                         |               |
|-------------------------|---------------|
| Mobilier                | 5 ans         |
| Matériel                | 4 ans         |
| Améliorations locatives | durée du bail |

#### d) Produits et produits reportés

Les produits sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au cours de l'exercice pendant lequel ils ont été gagnés. Les montants facturés pour les services d'accréditation qui n'ont pas été rendus sont reportés, et les produits sont comptabilisés au fur et à mesure de la prestation des services.

#### e) Indemnités de départ

Jusqu'au 31 mars 1994, les employés ont accumulé des indemnités de départ déterminées payables à la cessation d'emploi conformément aux dispositions de leurs conditions d'emploi. Les indemnités payables aux employés à cette date seront versées sur une période de cinq ans finissant le 31 mars 1999 ou à la cessation d'emploi si cette dernière est antérieure au 31 mars 1999. La juste valeur des indemnités à verser est proche de leur valeur comptable.

#### f) Frais recouvrables

Les recouvrements des frais concernant une entente relative au fonctionnement du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALÉNA) sont comptabilisés à titre de produits au moment où les charges sont engagées.

**g) Crédit parlementaire**

Les charges d'exploitation et l'acquisition d'immobilisations sont financées par un montant voté par le Parlement qui est constaté à l'état des résultats et de l'avoir du Canada de l'exercice pour lequel il est approuvé.

**h) Régime de retraite**

Les employés participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La participation du Conseil au Régime est limitée au versement d'une contribution équivalente à celle des employés pour service courant. Ces contributions sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus et représentent la totalité des obligations du Conseil en ce qui concerne le Régime de retraite.

**3. IMMOBILISATIONS**

|                         | 1998                |                      | 1997                   |                        |
|-------------------------|---------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
|                         | Coût                | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Mobilier                | 265 683 \$          | 249 974 \$           | 15 709 \$              | 28 496 \$              |
| Matériel                | 1 891 461           | 1 038 019            | 853 442                | 635 344                |
| Améliorations locatives | 157 433             | 74 200               | 83 233                 | 103 209                |
|                         | <u>2 314 577 \$</u> | <u>1 362 193 \$</u>  | <u>952 384 \$</u>      | <u>767 049 \$</u>      |

**4. PRODUITS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS**

En 1997 et en 1998, le Conseil s'est vu accorder divers contrats en vertu du Programme des initiatives en matière de normes d'Industrie Canada. Certains de ces contrats ont nécessité l'acquisition d'immobilisations pour la prestation de services sur une période estimative de quatre ans. Les montants reçus conformément à ces contrats ont été enregistrés comme produits reportés et sont constatés à titre de produits au fur et à mesure que les immobilisations connexes sont amorties. Les variations dans les produits reportés liés aux immobilisations pour l'exercice sont les suivantes :

|  | 1998              | 1997              |
|--|-------------------|-------------------|
| Solde d'ouverture  | 357 660 \$        | - \$              |
| Plus les immobilisations acquises                                | 298 511           | 382 772           |
| Moins les montants amortis par constatation au titre de produits | <u>106 751</u>    | <u>25 112</u>     |
| Solde de clôture   | <u>549 420 \$</u> | <u>357 660 \$</u> |

**5. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les débiteurs et les créditeurs surviennent dans le cours normal des affaires. Ils sont tous dus sur demande et ne produisent aucun intérêt. Les valeurs comptables de chacun de ceux-ci sont proches des justes valeurs à cause de leur courte maturité. Il n'y a aucune concentration de débiteurs auprès d'un client en particulier et donc aucun risque appréciable de crédit.

**6. ENGAGEMENT PAR BAIL**

Le Conseil a signé un bail pour la location de son espace de bureaux, pour une période de dix ans qui se terminera en mai 2002. Selon l'entente, le loyer annuel minimum futur sera, à l'exclusion des charges d'exploitation et de l'impôt foncier, de 416 008 \$.

**7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

En plus des opérations entre apparentés communiquées ailleurs dans les présents états financiers, le Conseil est apparenté en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Le Conseil s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

**8. CHIFFRES CORRESPONDANTS**

Certains chiffres correspondants de 1997 ont été reclassés conformément à la présentation du présent exercice.

## *Le Conseil canadien des normes*

### *Activités principales*

#### **Élaboration de normes**

Le CCN :

- coordonne la participation du Canada aux activités des comités techniques de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI), deux des organismes internationaux les plus importants de normalisation volontaire;
- accrédite les organismes s'occupant au Canada de l'élaboration de normes;
- entérine les Normes nationales du Canada.

#### **Évaluation de la conformité**

Le CCN :

- accrédite les organismes offrant aux Canadiens le moyen de déterminer la conformité à une norme d'un produit, d'un service ou d'un système;
- prend part aux activités internationales d'évaluation de la conformité et négocie la reconnaissance mutuelle des programmes d'accréditation comme moyen facilitant le commerce.

#### **Information sur les normes et vente de normes**

Le CCN :

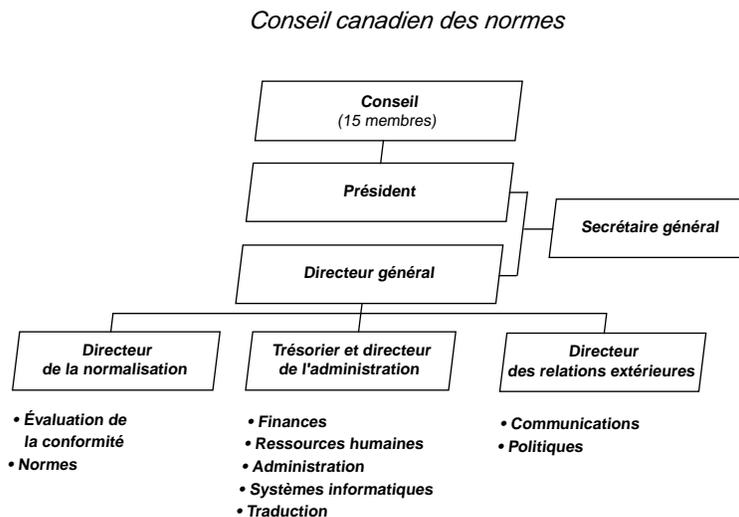
- répond aux demandes relatives aux normes, aux règlements techniques et à l'évaluation de la conformité;
- sert de Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA);
- fournit un service de vente de normes canadiennes, internationales et étrangères (depuis le 1<sup>er</sup> avril 1998, ce service est assuré par les soins du Centre canadien d'information globale d'IHS Canada / Micromedia);
- distribue divers produits informatifs et éducatifs.

## Structure et régie de la société

Le Conseil canadien des normes est une société d'État qui relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie.

L'instance dirigeante de cet organisme, appelée le Conseil, comprend un président, un vice-président, un représentant du gouvernement fédéral et un du Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN) du Conseil, deux représentants du Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) du Conseil, et neuf autres du secteur privé, dont les organismes non gouvernementaux (ONG). Le CCPT et le CCOEN ont été formés conformément aux dispositions de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. D'autres comités consultatifs ont été formés par le Conseil pour aider ce dernier à traiter de questions liées à l'élaboration des normes, à la certification et aux essais, de même qu'aux systèmes de gestion de la qualité et de management environnemental.

Les stratégies et les politiques élaborées par le Conseil sont mises en œuvre par un personnel d'environ 70 employés installés à Ottawa dans les bureaux de l'organisme. Le personnel est réparti en directions et en divisions qui comportent des responsabilités particulières en matière de programme, tel qu'illustré dans l'organigramme ci-dessous.



## Énoncé de régie de la société

À la suite de la publication par le ministère des Finances et le Conseil du Trésor du Canada des *Lignes directrices sur la régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques*, le Conseil canadien des normes a mis sur pied, au cours de l'année, un Comité de régie de la société, composé de cinq membres du Conseil, pour examiner les questions de régie de l'organisme et faire à ce sujet des recommandations au Conseil.

Ce Comité a pour mandat de fixer les objectifs du directeur général, d'examiner et d'évaluer le rendement de ce dernier, de définir les responsabilités du président et du directeur général, d'élaborer un code d'éthique et d'en surveiller l'application, d'examiner la structure et le mandat des comités du Conseil, d'examiner en fonction des critères établis le rendement du Conseil, de ses membres et de ses comités, d'examiner les méthodes et les processus selon lesquels le Conseil assume fonctions et responsabilités, de recevoir et de prendre en considération les préoccupations importantes de chaque membre du Conseil, de veiller à ce qu'on prévoie dans le rapport annuel du Conseil un énoncé valable de régie de la société et de recommander les modifications à apporter aux règlements du Conseil.

Lors de sa première réunion, tenue le 2 mars 1998, le Comité a examiné un concept permettant de réorganiser et de restructurer les comités consultatifs du CCN, le Code régissant les conflits d'intérêt des membres du CCN, les responsabilités du directeur général et du président, les règlements du CCN et les objectifs de rendement du directeur général pour l'année financière 1998-1999. Le Conseil s'est prononcé sur ces questions lors de sa réunion du 23 mars 1998.

*Pour nous joindre...*

Par courrier : Conseil canadien des normes  
45, rue O'Connor, bureau 1200  
Ottawa (Ontario) K1P6N7

Par téléphone : (613) 238-3222

Par télécopieur : (613) 995-4564

Par courrier électronique : [info@scc.ca](mailto:info@scc.ca)

Site Web : <http://www.ccn.ca>